



Info Village





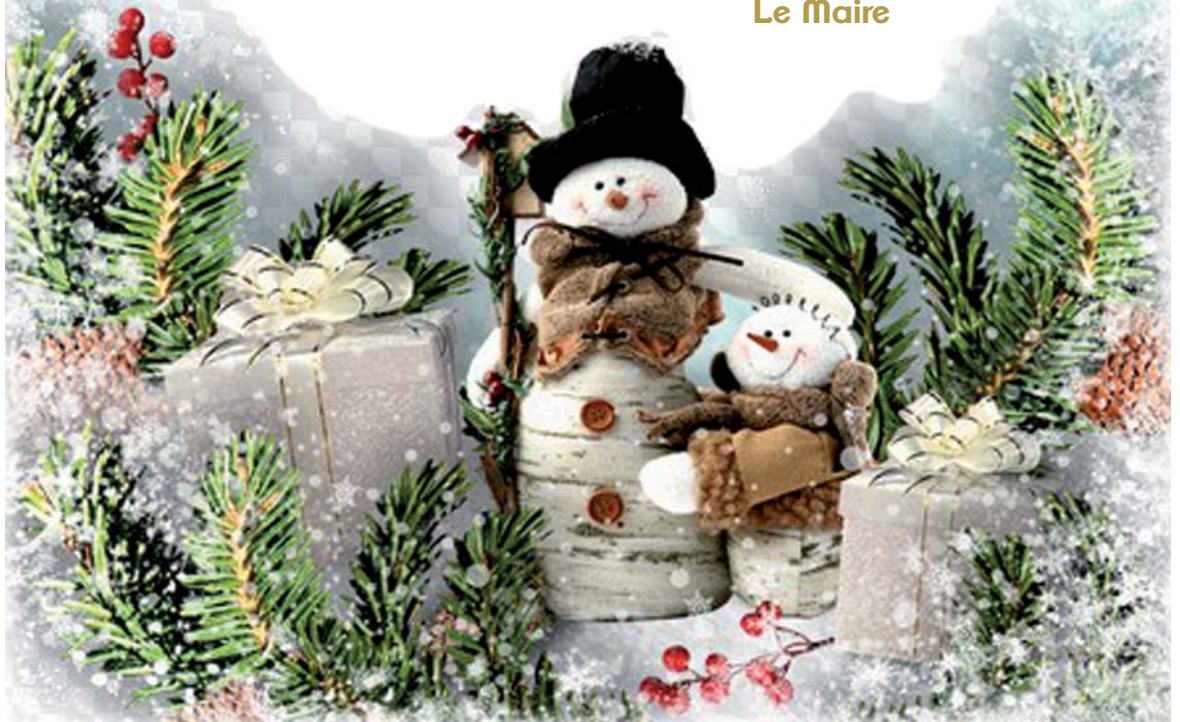
**VŒUX DU MAIRE
POUR LA NOUVELLE ANNÉE**

INVITATION

**Afin de célébrer la nouvelle année
tous les Saint-Brissonnais
sont conviés
à un vin d'honneur
qui aura lieu à l'Espace Séguier
de Saint-Brisson-sur-Loire :**

Jeudi 5 janvier 2023 à 18h30

Le Maire



Mot du Maire



Mes chers concitoyens

Tout d'abord, je présente à toutes et à tous mes vœux très sincères de bonne et heureuse année 2023, une bonne santé surtout.

Nous vivons des temps troublés : bruits de bottes en Ukraine, incivilités multiples et variées, individualisme, problèmes migratoires etc.

Gardons foi en l'avenir, après tout l'homme est un être pensant, puisse-t-il penser dans le bon sens !!

Au plan communal, je vous prie de respecter nos employés communaux et de ne pas vous en prendre à eux, mais de faire remonter les observations à la mairie.

Merci par avance.

Bonne année.

Claude Pléau

Informations Municipales

MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi, de 14 h à 17h30 et le mercredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 16h30. Tél. : **02 38 36 70 07**

SYNDICAT DES EAUX DE ST BRISSON/ST MARTIN :

Le secrétariat est ouvert au public le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Tél. **02 38 36 78 82/siaepstbrisson@orange.fr**

EN CAS D'URGENCE merci de contacter le 06 79 36 07 52

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Les horaires d'ouverture sont : le mercredi de 15h à 17h - le samedi de 10h à 12h.

ECOLES

- Saint-Brisson-sur-Loire Primaire : **02 38 36 76 51** - Maternelle : **02 38 36 70 80**
- Saint-Martin-sur-Ocre Primaire : **02 38 36 75 25** - Maternelle : **02 38 36 73 75**

EGLISE DE SAINT-BRISSON : Presbytère : **02 38 67 19 77**

LES NUMEROS D'URGENCE

SECURITE : - Gendarmerie : **02 38 05 11 30** ou **17** - Police Municipale : **02 38 67 21 84**
- Pompiers : **18**

SANTE : - Hôpital de Gien : **02 38 29 38 29** - Polyclinique J. d'Arc : **02 38 35 31 24**
- Centre anti-poison : **02 47 47 47 47** (Tours) - SAMU : **15**

MENAGER : E.D.F. dépannage : **09 73 04 54 05** - Urgence
GDF dépannage : **0800 47 33 33** - Sécurité gaz urgence
ORANGE : **39 00** - Assistance technique

TRANSPORT : SNCF : **36 35** - Agence Rémi Centre Val de Loire : **02 47 31 14 00**

DIVERS : Violences conjugales : **3919** - Drogue Info Service : **0800 23 13 13** - Enfance maltraitée : **119** - Sida Info Service : **0800 840 800** - Association Aide à Domicile : **02 38 67 62 11**

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Maël BELTIER - Zéphyr BEDU - Mattéo GRESS
Elina GAUTIER PEREIRA CRUZ - Ylana BONGIBAUT
Gabriel SURCIN - Malo GAROT

DECES :

Eric DENIS, 60 ans

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Les concessions arrivées à échéance en 2022 pourront être renouvelées ou non par le fondateur de la concession ou par ses ayants-droits.

A défaut, le terrain concédé pourra être repris par la commune deux ans après la date d'échéance.

Merci de contacter le secrétariat de mairie pour tous renseignements : **02-38-36-78-83**

AFFAIRES MILITAIRES

Les **jeunes hommes et jeunes filles** sont tenus de se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent l'âge de **16 ans**. Ces personnes devront se munir du livret de famille de leurs parents.

PanneauPocket

Voilà déjà un an que la mairie **s'est dotée de PanneauPocket !**

Vous êtes près de 500 à avoir téléchargé cette application vous permettant de recevoir **en temps réel** les alertes (coupures réseau, météo, travaux..) et les informations de la commune.

Cette application de communication est gratuite, et vraiment facile d'utilisation.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery.**



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez **votre collectivité** ou **le code postal** et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos **favoris**.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



Vous pouvez aussi retrouver les actualités de la commune sur :

- > son site internet : www.saintbrissonsurloire.fr
- > sa page Facebook : « Commune de Saint Brisson sur Loire »
- > le panneau d'affichage situé à côté de la boulangerie

Travaux voirie



Mi-novembre, des travaux d'aménagement de trottoirs ont été réalisés rue du Pont Georget par la Communauté des Communes Giennoises.

Conseils Municipaux

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR :

1. Renouvellement de la convention de mise à disposition des biens meubles au profit de Monsieur Lancelot GUYOT ou pour lui la SCI « TOUS AU CHATEAU »
2. Modification des indemnités de fonction du Maire
3. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
4. Vente de bois à couper
5. Paiement des prix des maisons fleuries 2022
6. Rapport d'activité 2021 du Syndicat d'Intérêt Scolaire de Saint-Martin/St Brisson
7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable en 2021
8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement en 2021
9. Rapport d'activité 2021 de la Communauté des Communes Giennoises
10. Compte rendu des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
11. Questions diverses

Au début de la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport 2021 sur le service et la qualité de l'eau n'a pas été voté en séance du syndicat des eaux ; la réunion ayant été reportée du 6 au 13 septembre 2022.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de retirer la question n°7 « rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau » de l'ordre du jour.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, la question n°7 intitulée « rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau » est retirée de l'ordre du jour.

1 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES AU PROFIT DE MONSIEUR LANCELOT GUYOT OU POUR LUI LA SCI « TOUS AU CHATEAU »

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- DE RENOUVELER la convention de mise à disposition des biens meubles du château à M. Lancelot GUYOT ou pour lui la SCI « TOUS AU CHATEAU » dans les mêmes conditions que la précédente, sur une durée d'un an et avec paiement d'une redevance de 500€ à terme échu.

Convention de mise à disposition de biens mobiliers appartenant à la Commune de SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE, mis à disposition au château de SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE

entre : Monsieur Claude PLÉAU, Maire de la Commune de SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE, ci-après nommé « le déposant »,

et M. Lancelot GUYOT gérant de la SCI « TOUS AU CHATEAU », propriétaire du château de SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE, ci-après nommé « le dépositaire » ;

Concernant : la mise à disposition des biens mobiliers appartenant à la Commune de SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE, au château de SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE.

Article 1^{er} : objet

La présente convention a pour objet la mise à disposition, pour la présentation permanente au public, de biens mobiliers, figurant en annexe.

Ce dépôt est consenti pour une durée d'un an à compter de ce jour.

La convention sera renouvelée par accord exprès entre les parties.

Article 2 : redevance

La redevance à la charge du dépositaire est de 500€ par an, payable à la date anniversaire des présentes.

Article 3 : conditions de conservation des œuvres

Le dépositaire s'engage à apporter, dans la garde de ces objets, les mêmes soins que s'il en était lui-même propriétaire. Il devra notamment leur procurer des conditions de conservation et de sécurité adéquates, conditions qui devront être agréées par le déposant.

Le dépositaire s'engage à ce que les biens mobiliers mis à disposition soient sous une protection continue, vigilante et proportionnée à leur qualité et à leur valeur, et ce en tous lieux où elles se trouveront au cours de la durée du prêt.

Il garantit également que les salles d'exposition et autres lieux dans lesquels les œuvres en prêt seront amenées à séjourner au cours de la durée du prêt satisfont aux conditions de lumière, de température et d'hygrométrie suivantes :

- normes d'éclairage (intensité lumineuse autour de 150 lux pour toutes œuvres textiles)
- température constantes 20° +/- 5°
- hygrométrie adaptée
- mise à distance du public
- surveillance des salles

Le dépositaire s'engage à ce que les œuvres prêtées soient conservées et exposées au château sous sa responsabilité. Il y mentionnera l'origine du prêt et le numéro d'inventaire sur toute étiquette et cartel.

Le dépositaire s'engage à maintenir les biens dans l'emplacement précis au sein du château, justifié par le choix du prêt.

Le dépositaire informera sans délai le déposant de tout incident ou dommage qui pourrait survenir à l'un ou l'autre des objets déposés.

Article 4 : garanties d'assurance et sécurité

L'exposition au public devra présenter toutes les garanties d'assurance et de sécurité requises notamment en matière de vol, d'incendie et de dégâts des eaux.

Le dépositaire s'engage à avertir le Maire de la Commune de Saint Brisson/Loire de toutes modifications intervenues dans les conditions de sécurité.

La surveillance des pièces prêtées devra être effectuées par le personnel du château selon la même attention que celle dont bénéficient ses œuvres.

Article 5 : restauration

Le dépositaire s'engage à restaurer ou traiter les biens mobiliers en accord avec le déposant ou sous son contrôle.

Article 6 : accès

Pendant toute la durée du prêt, le dépositaire s'engage à laisser le libre accès des œuvres au déposant à des fins d'inspection et de récolement.

Article 7 – constat d'état

Il est procédé à un constat d'état des œuvres de la collection d'une part au moment de sa prise en charge par le dépositaire, d'autre part, au moment de leur restitution auprès du déposant ou de son représentant.

Article 8 – frais occasionnés par le prêt

Le dépositaire s'engage à supporter les frais de toute nature occasionnés par le prêt, tel que, services d'encadrement, manutentions, transports, restaurations et notamment les conséquences des vols ou des dégradations.

A cette fin, il doit souscrire une assurance pour couvrir les risques de perte, vol, incendie, dégâts des eaux, explosion, détérioration, destruction de la collection prêtée **et remettre annuellement un exemplaire de l'attestation d'assurance au déposant.**

L'estimation de la valeur d'assurance de l'ensemble des œuvres déposées établie par inventaire des 20 et 21 février 2015 de Maître RENARD, commissaire priseur à Gien, se situe entre 64 590 € et 118 030 € (portrait du Chancelier Pierre Séguier classé au MH non estimé (125)). Une nouvelle évaluation de ce montant pourra être effectuée selon la même procédure tous les ans lors du renouvellement du prêt.

Article 9 : transfert

Toute demande de prêt d'objet (s), notamment pour une exposition temporaire, devra être impérativement soumise à l'autorisation du déposant, ainsi qu'à l'avis préalable de la direction régionale des affaires culturelles (conservation régionale des monuments historiques), pour ce qui concerne les objets classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Le dépositaire sera tenu d'informer le déposant de toute demande de ce type dont il serait destinataire.

Article 10 : reproduction

Le déposant est seul habilité à délivrer les autorisations de reproductions à des fins commerciales, et notamment sous forme de document photographique, ou sous toute autre forme que ce soit. Le dépositaire sera tenu d'informer le déposant de toute demande en ce sens.

Les conditions de l'autorisation seront définies par un contrat distinct entre le déposant et le dépositaire.

Article 11 : la présente convention prend fin :

au terme fixé par les présentes

avant reconduction, par la volonté de l'une ou l'autre des parties ;

à tout moment, par la volonté de l'une ou l'autre des parties. La dénonciation, qui n'a pas à être motivée, intervient sous forme de lettre recommandée A/R et avec un préavis de trois mois ;

à tout moment, par la volonté du déposant si le dépositaire ne respecte pas les engagements prévus par la présente convention.

Article 12 : litiges entre les parties

Les contestations relatives à l'exécution de la présente convention seront, avant toute demande de justice, soumises à un examen à l'amiable, le tribunal compétent pour juger des litiges.

A Saint Brisson/Loire, le

Le déposant

M. Claude PLÉAU

Maire de SAINT BRISSON/LOIRE

Le dépositaire

M. Lancelot GUYOT

Gérant de la SCI « TOUS AU CHATEAU »

2 - MODIFICATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la valeur du point d'indice sur lequel est rémunéré les agents de la fonction publique ainsi que les élus a augmenté de 3.5% au 1^{er} juillet dernier.

Le montant de toutes les indemnités des élus doit être pris en compte pour définir le type de régime de sécurité sociale des élus.

Le cumul des indemnités brutes de Maire et de Président du Syndicat des Eaux St Brisson/St Martin dépassant en conséquent la moitié du plafond de la Sécurité Sociale (1714€/mois), les indemnités de fonctions de ce dernier deviennent assujetties aux cotisations de la sécurité sociale du régime général, représentant un coût supplémentaire de charges patronales (x8) et charges salariales (x1.5), pour les 2 collectivités. Aussi, le basculement dans ce nouveau régime de la sécurité sociale entraînant une hausse des charges importante pour les 2 collectivités, M le Maire propose de diminuer le taux de son indemnité de Maire à 30% au lieu de 31% soit 1207.66€ brut au lieu de 1247.91€ brut (délibération du conseil municipal du 26 mai 2020 fixant les taux des indemnités). L'addition des 2 indemnités d'un total de 1698.77€ brut /mois, sera ainsi inférieure à la moitié du plafond de la sécurité sociale et permettra de bénéficier du régime dérogatoire des élus et non du régime général. Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- DE FIXER l'indemnité de fonction du Maire à 30 % de l'indice brut terminal

Tableau récapitulatif des indemnités (annexé à la délibération)

(article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION (totale au dernier recensement) : 981

(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité maximale du maire (40.3%) + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation (taux 10.7%)

= 3345.21€ brut/mois correspondant à 83.10%.

II - INDEMNITES ALLOUEES

A - Maire

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
PLÉAU Claude	30 %

B - Adjoints au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
FLEURY Line	10.7%
CHAUVERET Cédric	10.7%
CROTTÉ Laure	10.7%
GROS Jean-Pierre	10.7%

Enveloppe globale : 72.80 % (indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation).

C - CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)

*commune moins de 100 000 hab. : le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale> exercice effectif > possibilité d'indemnité plafonnée à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique (art. L 2123-24-1- II)

Identité des bénéficiaires	%
MÉRANGER Thérèse	4.6%
HÜSSLER Gérard	4.6%

Total général : 82%

3 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2023

Suivant l'avis favorable du comptable public de Gien en date du 17 juin 2022 sur l'adoption de la nomenclature M57 par anticipation pour la Commune de Saint Brisson/Loire

Après avis favorable de la commission finances, le conseil municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- D'APPLIQUER à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 (nomenclature simplifiée) en lieu et place de la nomenclature M14 ;
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention entre la commune et l'État portant l'expérimentation du compte financier unique ainsi que tous autres documents relatifs à ce dossier

4 - VENTE DE BOIS A COUPER

Après avoir consulté l'Office National des Forêts, il est proposé de mettre en vente du bois à couper, principalement des acacias, situés sur des parcelles communales cadastrées :

- LOT 1 : ZB16 (9 481 m² situé Quartier Boyer)
- LOT 2 : ZB23 (4237 m² situé Quartier Boyer)
- LOT 3 : ZN32 (4hectares 31 ares 44 ca situé Le Parterre) 8h 91 ares 71 ca MAXIMUM
- LOT 4 : une partie de la ZE66 (2hectares 46 ares 06 ca situés Le Val)
- LOT 5 : ZL41 (3820 m² situé les Porais)
ZL104 (3883 m² situé aux Champs de la Croix)

Pour le lot 5, l'accès à la parcelle ZL41 étant difficile, le bois sera délivré gratuitement à condition de faire les travaux en premier sur ladite parcelle ; l'offre de prix s'appliquera alors à la parcelle ZL104. Une publicité locale sera faite dans la presse à l'automne 2022 pour vendre au plus offrant les lots.

Les offres seront déposées en mairie et ouvertes par le pouvoir adjudicateur qui attribuera les lots au plus offrant.

Après avis favorable de la commission des finances, à l'unanimité et après en avoir délibéré, Conseil Municipal décide :

- PROCEDER à la vente de bois à couper au plus offrant par lot, sur les parcelles cadastrées ZB16, ZB23 situées Quartier Boyer, ZN32 le Parterre, une partie de la ZN66 située dans Le Val-stade de football, ZL 41 située Les Porais et ZL 104 située Les Champs de la Croix.
Une publicité sera faite par voie de presse.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5 - PAIEMENT DES PRIX DES MAISONS FLEURIES 2022

Il est rappelé que pour récompenser les efforts fournis par les administrés qui fleurissent leur habitation et ainsi contribuent à embellir la Commune de Saint-Brisson/Loire, un prix des maisons fleuries est attribué chaque année.

Aussi, pour l'année 2022, après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide d'attribuer des prix à 6 lauréats qui recevront un prix entre 20 et 50€, soit une somme totale de 200 €.

1^{re} Catégorie : habitation avec jardin paysager visible de la rue.

1^{er} prix : M. et Mme BOCQUET Jocelyne - 8, rue de la Champaude (20€)

2^e prix : Mme LETOUR Jeanine - 14, rue des Colissonnes (30€)

3^e prix : Mme CORBIN Fabienne - 2, rue des Dames (20€)

2^e catégorie (trottoir, balcon, terrasse) : habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public / essentiellement présentation hors-sol.

1^{er} prix : Mme VERMEULEN Sandrine - 3, rue des Prunelles (50€)

2^e prix : M. LUCHE Denis et Mme DURAND PETIT Danielle - 14, rue de la Tuilerie (30€)

3^e prix : Mme AUDOUIN Adeline et M JEAN Alexis - 11, rue de l'Eglise (20€)

6 - RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU SYNDICAT D'INTERET SCOLAIRE DE ST MARTIN/ ST BRISSON

Madame Thérèse MÉRANGER, Vice-Présidente du SIS présente le rapport d'activité du Syndicat d'Intérêt Scolaire de St Martin/St Brisson pour l'année 2021, lequel a été délibéré par le SIS le 22 juin 2022. Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du rapport d'activité du Syndicat d'Intérêt Scolaire de ST Martin/St Brisson pour l'année 2021.

7 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU EN 2021

Question retirée de l'ordre du jour

8 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN 2021. Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du rapport 2021 qui lui a été présenté.

9-RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du rapport d'activité de la Communauté des Communes Giennoises pour l'année 2021.

10 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1 - Biens soumis au droit de préemption pour lesquels la Commune a renoncé à exercer son droit :

- ZI 111 – 54, rue d'Autry
- ZI 37-38 – 17, rue des Martins
- AD 82-84 7, rue de Gien
- AD 134-2bis et 2 ter, rue du Pont Georget

2 – 4 renouvellements de concessions dans le cimetière et 3 nouvelles attributions de concessions entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 août 2022

3 – Signature d'un nouveau bail entre la Commune et la Société OS'MAN représentée par M Rachid ABID concernant l'épicerie située 4, rue Groslin

4 – Achat d'un tracteur et reprise de l'ancien tracteur Massey Fergusson

Après consultation des entreprises, 3 offres ont été déposées (ATS de Cerdon/CORNET de PITHIVIERS et METHIVIER de BRAY EN VAL). L'entreprise retenue est l'entreprise METHIVIER proposant un tracteur NEW HOLLAND pour 76 800€ TTC avec reprise de l'ancien tracteur MASSEY FERGUSON pour 13 200€ TTC.

5 – Règlement à l'Office Notarial 15 rue Louis Blanc à GIEN de 1962.02€ pour le transfert de propriété du CCAS à la Commune (délibération de dissolution du 25 juin 2020)

11 - QUESTIONS DIVERSES

Madame FLEURY informe l'assemblée de ses recherches, contacts et publicité pour trouver un nouveau boulanger (SOS VILLAGE, presse, Initiative Loiret.....)

Madame MÉRANGER informe qu'elle a participé à l'assemblée générale des parents d'élèves et les différentes manifestations prévues.

Madame CROTTÉ rend compte des statistiques de Panneau Pocket et du nombre grandissant de connexions. Elle évoque la remise des 2 ordinateurs à la bibliothèque cette semaine.

Afin de tenir compte de l'évolution des prix de l'énergie, les guirlandes de Noël seront installées du lundi 12 décembre 2022 au lundi 9 janvier 2023.

Le Maire, Claude PLÉAU

La secrétaire de séance, Line FLEURY

Repas de nos Anciens

Dimanche 27 Novembre 2022

Cinquante-cinq personnes ont répondu à l'invitation de la mairie pour ce repas des anciens.

Cette manifestation s'est déroulée dans une excellente ambiance, grâce à l'animation assurée par Joël et Kevin Boureux.

Le repas préparé par le restaurant La Taverne a satisfait tous les convives.

Et, pour ceux qui n'ont pas pu venir, un colis leur sera distribué prochainement.



Kir et ses Mignardises

*Bouchée à la Reine
aux Ris de Veau Sauce Mère*

*Trou Berrichon
Granité à la Poire*

Civet de Sanglier Grand Veneur

Duo de Fromages et Salade

Poire à la Dijonnaise



Téléthon

Cette année malgré le froid, nous avons vendu du café, du vin chaud et des brioches qui ont eu un franc succès, et nous en avons manqué !!!

Merci à la Fanfare de l'Ocre, au Club Canin pour leurs participations.

Josette, le professeur de Gymnastique de Saint-Brisson a fait une brève apparition avec quelques courageuses après une randonnée.

Il ne faut bien sûr pas oublier les bénévoles qui ont aidé.



Téléthon
2022



Fanfare de l'Ocre

Sous un beau soleil nous avons participé au grand défilé du Comice de Gien le 31 juillet, en honorant le travail réalisé par les communes de St Brisson sur Loire et St Martin sur Ocre.

A grands pas sont arrivées les cérémonies du 11 novembre.

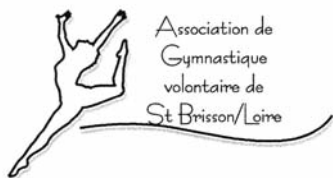
Pour terminer l'année nous avons donné une aubade lors du Téléthon, sur la place du village, le samedi matin 3 décembre.

Nous rappelons que nos répétitions se déroulent chaque vendredi, de 20h à 21h, à la salle des sports; la porte est ouverte.

Belles fêtes, santé et bonheur à tous.



Gymnastique volontaire



La saison de Gymnastique volontaire de Saint Brisson a bien démarré grâce aux chevronnés habituels et à de nouveaux adhérents venus tester le pep's et la bonhomie de notre animatrice Josette.

- Dans une ambiance gaie et conviviale, au rythme de musiques endiablées ou relaxantes, venez dynamiser votre santé, votre bien-être, grâce à une multitude d'exercices ludiques conçus avec pédagogie et accompagnement adaptés aux capacités de chacun afin d'optimiser notre condition physique.

Pour tous renseignements : 06 37 08 22 67 - 06 07 22 97 08

- Souhaitant continuer ce lien social et physique, une marche est organisée chaque jeudi à 14h pour une durée d'environ 2h. Nous accueillons tous les nouveaux adeptes!



- Une autre activité appelée le "Bungy-Pump" a été créée cette année par Josette et son association "Nordique Val d'Arcy".

Elle vous invite à venir essayer cette marche suédoise à bâtons munis de ressorts. Marche ludique favorisant le redressement du buste, le renforcement musculaire haut et bas alliant cardio-respiratoire et consommation accrue de calories!

Le mercredi et le samedi de 9h30 à 11h30

Informations au : 06 61 11 58 37



Bonne fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Loiret Pause

Notre commune et surtout nos commerçants l'Épicerie et la Boulangerie viennent d'être dotés du label « Loiret Pause » le 6 décembre dernier qui valorise des commerces multi-services essentiels aux visiteurs itinérants.

Ce label est décerné aux communes du Loiret de moins de 2000 habitants qui répondent à des critères précis, comme commerces de bouche, un point presse et poste par exemple. Ils seront référencés sur une carte du Loiret et permettront aux touristes d'organiser leurs déplacements.



Art Patrimoine et Société

Grand succès du Salon Européen d'Art Contemporain

Très bonne fin d'année pour l'APS qui a organisé la 34^e édition du Salon Européen d'Art Contemporain du 29 octobre au 13 novembre. La durée du salon qui a été volontairement ramenée à deux semaines au lieu de trois n'a quasiment pas eu d'incidence sur la fréquentation, puisque le nombre des visiteurs enregistrés n'est que de quelques dizaines inférieures à celui des éditions antérieures « avant Covid » !

Un beau succès qualitatif également, comme en témoigne le Livre d'or, et les opinions des amateurs d'art qui ont apprécié les œuvres contemporaines présentées comme celles de Nicolas Lefeuvre, Alexandre Mijacovic, ou Christian Valette, sans oublier les tableaux d'Anagruz, une jeune peintre animalière qui milite contre la menace d'extinction de certains animaux sauvages, et dont une des œuvres maîtresses a été acquise par le Conseil départemental du Loiret pour alimenter son fonds d'art contemporain.



Les visiteurs apprécient la diversité des œuvres proposées

De nombreux visiteurs se sont également déplacés pour voir « les » Picasso que l'APS a réussi à faire venir à Saint-Brisson. Des gravures et linographies surprenantes, certes, mais dont les explications données notamment par deux spécialistes de l'artiste sur le thème et l'histoire des tableaux présentés ainsi que la technique du peintre ont permis de mieux connaître Picasso dont on célébrera le cinquantième anniversaire de la mort en 2023.

Pour ceux qui le souhaitent, il est envisagé de constituer un petit groupe pour visiter le musée Picasso à Paris au premier semestre 2023. Les personnes intéressées peuvent dès maintenant se faire connaître auprès le l'APS à l'adresse suivante : aps.saintbrissonsurloire@orange.fr



Les « petits » de l'école maternelle de Saint-Brisson en visite au Salon, devant les tableaux d'Anagruz.

Théâtre en janvier 2023

Le samedi 21 janvier 2023 à 18h00, l'APS organise, Espace Séguier, une soirée théâtre avec la troupe Le Strapontin.

Cette année une comédie de Robert Thomas sera jouée : « La chambre mandarine ». Un classique de théâtre de boulevard.

Vous verrez passer dans la « chambre mandarine » de l'hôtel St Joseph des clients attachants, mystérieux, excentriques !

Accompagnés de Loulou et Adrien, les deux piliers de l'hôtel, on assiste à leurs histoires loufoques et atypiques. Amour interdit, fraude fiscale, espionnage et règlement de comptes... Toute une farandole de situations cocasses et drolatiques !

Entrée gratuite (Participation « au chapeau »).

Traditionnellement cette soirée sera suivie d'un dîner pour ceux qui le souhaitent.

Saint-brisson-sur-Loire

Samedi 21 janvier 2023 à 18 h
Espace Séguier, rue des Ruets,

THÉÂTRE

UNE COMÉDIE
DE ROBERT THOMAS
pour la troupe Le Strapontin



Les chroniques de l'Association des... ...Parents d'Elèves de St-Martin/St-Brisson



L'Association de Parents d'élèves (APE) est une association de parents bénévoles dans l'animation de la vie scolaire.

Notre objectif est d'organiser tout au long de l'année scolaire des actions et des manifestations pour les élèves et leur famille.

Grâce aux nombreuses actions menées et à l'implication de tous, l'APE verse aux coopératives scolaires des écoles de Saint-Martin-sur Ocre et de Saint-Brisson-sur-Loire une participation financière pour les aider dans leurs projets.

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'APE a participé à hauteur de 30 euros pour les enfants des classes de CM1 et de CM2 qui sont partis en classe de Découverte en Auvergne. Les classes de CP, CE1 et CE2 pourront jouer sur une belle table de ping-pong et ils sont allés au cinéma de Gien pour voir le film « le Chêne ».

Pour les maternelles, la grande section a reçu un module de motricité. Pour les petite et moyenne sections, les enfants : ont reçu un jeu en bois offert lors de la fête de fin d'année scolaire début juillet.

Le 9 septembre 2022 s'est déroulée l'Assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves de Saint Martin sur Ocre et de Saint Brisson sur Loire (APE). Le Conseil d'Administration est composé de M. Julien JAWORSKI (Président), Mme Valérie BOUCHARD (trésorière) et Mme Anne CHAFFAL (secrétaire).

Les activités sont bien réparties puisque le 16 octobre, l'APE a organisé son « 1^{er} Vide ta Chambre d'enfants » à la salle des fêtes de Saint-Brisson-sur-Loire en accueillant une trentaine d'exposants et de nombreux visiteurs. Forte de ce succès elle prépare le carnaval !

L'APE cherche toujours à accueillir de nouveaux membres pour faire vivre les projets : des idées nouvelles, du temps à partager dans la mesure de ses possibilités.



Si vous souhaitez vous investir, vous pouvez nous contacter via notre adresse :
ape.stmartinstbrisson@gmail.com

Education et Sport Canin



Le Club Canin de Saint-Brissson qui compte environ 70 membres est très actif.

Les 26 et 27 novembre derniers avaient lieu « le concours de chien d'utilité en ring ».

Une manifestation qui s'est déroulée avec les résultats suivants :

Brevet :

Summer Song de la Vallée du Grand Loup (BBM M) à Mme S. Ponthonne – 100/100 pts

Sherpa du Banc des Hermelles (BBM M) à M G. Miaut – 100/100 pts

Sandokan (BBM M) à M R. Labesse – 100/100 pts

Rubens de Lou d'Ana (BBM M) à M G. Miaut – 97,800/100 pts

Échelon 1 :

Patton de Lady Noire (BBM M) à M C. Guillon – 197,800/200 pts – 1^{er}/7

Sherpa du Banc des Hermelles (BBM M) à M G. Miaut – 196,600/200 pts – 2^e/7

R'Branningan dit Branni des Tourbieres d'Alliacum (Bouvier M) à Mme N. Malaize – 193,950/200 pts – 4^e/7

Rubens de Lou d'Ana (BBM M) à M G. Miaut – 193,400/200 pts – 5^e/7

Sandokan (BBM M) à M R. Labesse – 192,300/200 pts – 6^e/7

Échelon 2 :

Phanzo de Lou d'Ana (BBM M) à Mme M.Lecomte – 284,000/300 pts – 1^{er}/4

Échelon 3 :

Octavius du Banc des Hermelles (BBM M) à M A. Blanchin – 386,650/400 pts – 2^e/14

O'Bulitt du Banc des Hermelles (BBM M) à Mme N. Malaize – 382,650/400 pts – 3^e/14

O'Max des Campagnards de la Valette (BBM M) à M. F. Aubry – 380,050/400 Pts – 4^e/14

Python dit Attila du Banc des Hermelles (BBM M) à M F. Hoareau – 378,037/400 pts – 6^e/14

Navarro de Lou d'Ana (BBM M) à M A. Blanchin – 371,725/400 pts – 8^e/14

Menphis de Lou d'Ana (BBM M) à J. Deshoulières – 355,550/400 pts – 12^e/14



Comice Agricole 2022



Le Comice Agricole s'est déroulé les 30 et 31 juillet derniers. Notre village a été très bien décoré.

Notre char avec Saint-Martin-sur-Ocre sur le thème « ***Vigne, Raisin et Citrouilles*** » a été réalisé avec application et dans une bonne ambiance. Les enfants de nos écoles et la garderie de nos communes ont élaboré de jolis paniers. Après un sympathique défilé, nous avons organisé une soirée « remerciements » appréciée de tous.

Merci à toutes les personnes qui ont œuvré pour la réussite de ce Comice Agricole



Notre boulangerie

Notre boulangerie « Gaby & Luna »



Monsieur Sylvain YVELIN et sa compagne sont installés avec leurs enfants depuis octobre 2022 dans notre commune.

Une vente et fabrication de pizzas a commencé le 11 novembre avec des pâtisseries de plus en plus nombreuses en attente d'un four pour une fabrication de pains plus traditionnelle.

Petit à petit tout arrive à qui sait attendre !

Quand tout sera opérationnel, les horaires d'ouverture seront les suivants :

Lundi : fermé

Du mardi au samedi :

6h30 - 13h00 et 15h30 - 20h00

Dimanche : 6h30 - 13h00

PIZZAS, tous les soirs, sauf lundi, de 18h00 à 21h00.

Merci de réserver au 02 18 11 48 04.

Nous lui souhaitons bienvenue dans notre village.



Cérémonie du 11 novembre 2022

***Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les « Morts pour la France »***

La cérémonie de commémoration de l'Armistice de la première Guerre mondiale s'est déroulée en présence du Maire, Claude Pléau, des membres du Conseil municipal, du Maire de Saint-Martin-sur-Ocre, Patrick Chenuet, des porte-drapeaux, des anciens combattants, des représentants des pompiers et de la gendarmerie, de la Fanfare de l'Ocre et de Saint-Brissonnais.

Le maire a lu le message de M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et de Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire, puis a déposé une gerbe aux Monuments aux Morts. Un hommage a également été rendu au cimetière, aux soldats saint-brissonnais morts pour la France.

Aubade de la Fanfare de l'Ocre devant la Salle Sainte Solange où le vin d'honneur a été servi (l'Espace Séguier recevant le Salon Européen d'Art Contemporain).



ACSB



Concert de l'Avent à l'église, où plus d'une Centaine de personnes ont applaudi le Quintette de cuivre de l'Orchestre Symphonique Du Loiret Variations.

Bonne Fêtes de fin d'année à tous et rendez-vous au prochain concert de l'Avent avec une nouvelle formation et programme à découvrir.



Distribution de chrysanthèmes

La commune de Saint-Brisson-sur-Loire a décidé de suivre l'initiative de la Ville de Gien : vous offrir les chrysanthèmes des parterres publics pour éviter de les jeter. La distribution s'est déroulée aux ateliers municipaux les 24 et 25 novembre.



De nombreux Saint-Brissonnais sont venus chercher des pots de chrysanthèmes pour les replanter et ainsi les voir refleurir pendant plusieurs années dans leur jardin !



Suite au succès de cette opération, la distribution sera renouvelée l'année prochaine !



Concours des maisons fleuries 2022



Pour saluer les efforts fournis par les administrés en faveur du fleurissement de notre village, un concours des maisons fleuries est organisé chaque année.

La cérémonie de remise des prix du concours communal des Maisons Fleuries 2022 a eu lieu jeudi 17 novembre 2022 à 18h30 dans la salle du conseil municipal en présence de Claude Pléau, Maire, de Laure Crotté, adjointe au fleurissement, des membres du conseil Municipal et des lauréats.





Les lauréats ont reçu leurs récompenses (prix, diplôme, et composition florale) avant de partager le Beaujolais Nouveau.



Voici le palmarès du concours 2022 :

1^{re} Catégorie : Habitation avec jardin paysager visible de la rue.

1^{er} prix : M. et Mme BOCQUET Jocelyne - 8, rue de la Champaude (50€)

2^e prix : Mme LETOUR Jeanine – 14, rue des Colissonnes (30€)

3^e prix : Mme CORBIN Fabienne - 2, rue des Dames (20€)

2^e catégorie (trottoir, balcon, terrasse) : Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public / essentiellement présentation hors-sol.

1^{er} prix : Mme VERMEULEN Sandrine - 3, rue des Prunelles (50€)

2^e prix : M. LUCHE Denis & Danielle - 14, rue des Tuileries (30€)

3^e prix : Mme AUDOUIN Adeline & M. JEAN Alexis - 11, rue de l'église (20€)

En 2023, il ne sera pas nécessaire de vous inscrire. Le concours sera ouvert à tous les Saint-Brissonnais dont le jardin est visible de la voie publique. Le jury communal passera au mois de juin.



Meilleurs Vœux 2023

Réalisation de la Commission Municipale : Communication, Relations Humaines,
Promotion de la Commune.

Président : Claude Pléau. Vice-Présidente : Line FLEURY.

*Membres : Laure CROTTÉ, Thérèse MÉRANGER, Françoise THION,
Camille CARREAU, Patricia LEHAY, Sandrine DELESALLE,
Gérard HUSSLER, Luc MORIN*

Imp. Centrale - 45500 GIEN

Offert et distribué par la Municipalité dans tous les foyers de notre Commune